

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article417>



LE TIRAGE AU SORT : UNE CHIMÈRE

- La démocratie : un enjeu - Suffrage universel - La question du tirage au sort -



Date de mise en ligne : jeudi 17 septembre 2020

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

La démocratie est tellement confisquée, le suffrage universel est tellement dévoyé, que nombre de citoyens s'interrogent sur leur pertinence ? C'est dans ce cadre que certains bons esprits proposent tout simplement de s'en passer. Illusion ? Archaïsme ? Sans doute, mais DANGER ! Raoul Marc Jennar répond ci-dessous à ces dérives.

La démocratie représentative postule la désignation de représentants. Une longue lutte populaire, qui prit les allures d'un véritable combat de classes, a conduit à l'instauration du suffrage universel comme mode de désignation des représentants.

Aujourd'hui, cette manière de choisir les représentants du peuple est instituée comme un critère incontournable pour juger du caractère démocratique d'un système politique. Mais le principe un citoyen-une voix, qui devait assurer que la majorité du peuple, celle qui ne vit que de son labeur, se retrouve majoritaire dans les enceintes élues, a été détourné à la fois par des techniques électorales et par un dévoiement de la représentation. De telle sorte qu'aujourd'hui, et l'abstention le confirme, un grand nombre de représentés ne se sentent plus représentés par leurs représentants.

Pour beaucoup, la formule par laquelle Abraham Lincoln définissait la démocratie - le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple - est plus que jamais éloignée de la réalité. En France, la Constitution de la Ve République proposée par la droite, en affaiblissant le pouvoir de la représentation tout en renforçant le pouvoir exécutif, a affecté le caractère démocratique de la République. L'élection du président au suffrage universel à laquelle se sont ajoutés, à l'initiative du PS, le passage au quinquennat et l'inversion du calendrier des scrutins présidentiel et législatif ont accentué cette dérive. Les lois successives de décentralisation ont confirmé au niveau des collectivités territoriales cette suprématie de l'exécutif sur la représentation.

Aujourd'hui, certains voient dans l'élection comme mode de désignation des représentants la source de tous les maux. Si on lit un des auteurs les plus acharnés à faire le procès de l'élection, celle-ci induirait "mécaniquement une aristocratie élective". "Avec l'élection, écrit-il, les riches gouvernent toujours, les pauvres jamais." Selon lui, "après deux siècles de pratique, on constate que l'élection pousse au mensonge, prête le flanc à la corruption, étouffe les résistances contre les abus de pouvoir et s'avère naturellement élitiste parce qu'elle verrouille l'accès au pouvoir du plus grand nombre au profit des riches." Et de proposer, en guise de remède, une chimère : le tirage au sort.

Je ne partage absolument pas cette approche des problèmes posés par la représentation et la solution proposée. A mon estime, ceux qui proposent le tirage au sort confondent causes et effets et fournissent ainsi une illustration de la confusion des esprits et du désarroi qui affectent bon nombre de citoyens, sincèrement attachés à la démocratie et désorientés par les dérives et les dévoiements qu'elle subit. Il y a confusion entre le principe de l'élection et celui de l'éligibilité, entre suffrage universel et modalités électorales de son application, entre mode de désignation des représentants et exercice de la représentation.

Renoncer à l'élection, c'est renoncer au principe du contrat social et du mandat qu'il met en place entre le peuple et ceux qu'il choisit pour agir temporairement en son nom. On ne s'en remet pas au hasard pour choisir son représentant : on le choisit pour les valeurs qu'il défend, pour les orientations qu'il propose, pour la politique qu'il veut mettre en œuvre. On passe avec lui un contrat moral en lui confiant un mandat dont il devra rendre compte de la manière dont il l'a rempli. Le hasard n'a pas sa place dans un tel choix totalement conditionné par le débat d'idées dans lequel il s'inscrit.

Que déciderait aujourd'hui une telle assemblée sur le sort à réserver aux immigrés ou aux musulmans ? Quel serait le mandat d'un représentant tiré au sort ? En quoi un "élu" né du hasard serait-il plus indépendant, en particulier à

l'égard des lobbies, qu'un élu issu d'un choix conscient et délibéré ? Quelle garantie aurait l'électeur d'une telle assemblée que la raison ne cède pas aux modes, aux pulsions, aux démagogies du moment ? En quoi, une assemblée issue du tirage au sort serait-elle davantage représentative qu'une assemblée élue selon la règle du scrutin proportionnel ? En quoi, un "élu" du tirage au sort serait-il davantage comptable de ses choix qu'un élu du suffrage universel ? De quelle manière le tirage au sort empêcherait-il que se constituent entre "élus" de la sorte des coalitions d'intérêts ?

Les partisans du tirage au sort prétendent améliorer la démocratie en supprimant un de ses fondements : le libre choix d'un candidat par les citoyens. En fait, dans un tel système, le citoyen s'en remet au hasard en ignorant tout de celui qui le représentera. On prétend remédier aux maux qui affectent la représentation en la supprimant. On crée l'illusion d'une démocratie directe en confiant à des inconnus le sort du peuple.

Les maux que prétendent résoudre les partisans du tirage au sort sont réels. Leur remède n'en est pas un. C'est un placebo. Les solutions sont dans le travail que devrait effectuer une assemblée constituante pour réinventer une démocratie nouvelle, pour instaurer enfin la République. Trois maux affectent profondément le système représentatif : le mode de scrutin majoritaire, la personnalisation du débat politique et la professionnalisation de la représentation.

Le scrutin majoritaire, à un ou deux tours, est un véritable détournement du suffrage universel. Au motif qu'il assure des majorités stables - une affirmation qui ne se vérifie plus aussi automatiquement à mesure que les citoyens ne distinguent plus nettement ce qui différencie les projets politiques proposés - ce système refuse la présence dans une assemblée censée représenter le peuple tout entier de sensibilités certes minoritaires mais qui s'inscrivent dans la durée ou reflètent des préoccupations nouvelles. Ce système conduit progressivement au bipartisme, dont on voit, dans les pays où il est pratiqué, combien il favorise le système en place et ses conservatismes. Les abus en France du mode de scrutin proportionnel, entre 1946 et 1958, ont convaincu à tort de la nocivité de ce système. Pourtant, encadré par des techniques qui ont fait leurs preuves ailleurs (taux plancher requis pour accéder à la représentation, motion de méfiance constructive indispensable au changement d'une coalition gouvernementale, etc.), la représentation proportionnelle, en permettant à tous les courants de la société réellement représentatifs de se retrouver dans les assemblées élues, conforte la confiance des citoyens dans le système représentatif, mais surtout favorise l'apport d'idées nouvelles et l'enrichissement du débat.

La personnalisation du débat politique remplace le choix des politiques par le choix des personnes. Elle résulte d'une part de la concentration des pouvoirs au sein d'une même personne (Président de la République, Président de région, Président de conseil général, Maire) et d'autre part de l'effondrement du politique face à l'économique.

Le ralliement inconditionnel de la gauche dite de gouvernement au libre échange le plus débridé, qui conduit à la concurrence de tous contre tous, n'offre plus d'alternative crédible à la dictature des marchés. De telle sorte qu'on évolue vers un système politique où les choix se réduisent à des choix de personnalités certes porteuses d'accents différenciés, mais d'accord sur l'essentiel. Entre un Valls et un Copé, quelle différence ? Quand on ne peut plus changer le cours des choses qu'à la marge, alors que les inégalités et les injustices sont criantes, alors que tout un système politico-économique est au service d'une minorité, c'est le système qu'on rejette. La démocratie représentative ne retrouvera un sens que si elle propose des alternatives et pas seulement des alternances.

La professionnalisation de la représentation a totalement perverti la notion de mandat. Et de ce fait remet en cause le contrat social. C'est un des maux qu'il faut combattre le plus vigoureusement. Cumuler des mandats et les indemnités qui les accompagnent, exercer pendant trois, quatre, cinq législatures le même mandat, ce n'est plus porter dans une assemblée les attentes du peuple, c'est exercer un métier. Il en résulte de nombreuses dérives conditionnées par le souci de la réélection et les habitudes nées de la pratique prolongée du mandat. Il importe de mettre fin à tout ce qui favorise cette professionnalisation.

Quant à la démocratie directe, après plus d'un siècle d'enseignement obligatoire, avec un niveau général d'éducation élevé, avec un accès renforcé aux informations, elle s'avère devenir un complément nécessaire de la démocratie représentative aux échelons où elle peut se pratiquer le plus facilement, celui de nos collectivités territoriales. Au plan national, le référendum d'initiative populaire doit être retenu sans que le Parlement puisse y faire obstacle, pourvu qu'il écarte toute possibilité plébiscitaire et que les conditions de son application soient à l'abri d'initiatives démagogiques. Les solutions aux perversions de la démocratie représentative existent. Une assemblée constituante peut les apporter. Point n'est besoin de recourir à des remèdes qui seraient pires que les maux qu'on prétend combattre. Ce n'est pas en convoquant l'obscurantisme qu'on instaure la lumière.

Raoul Marc Jennar